

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 et 18 DECEMBRE 2018**Point 5 de l'ordre du jour**

**Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Kirthana Wickramasingam au nom du groupe PS-Les Verts sur le développement durable :
demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets**

1. Postulat

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le concept de développement durable vise à prendre en compte les aspects économiques, écologiques et sociaux dans les prises de décisions. L'idée est de développer le monde sans péjorer les générations futures. Le canton de Fribourg s'engage d'ailleurs à travers une stratégie cantonale de Développement durable. Le Groupe PS-Les Verts souhaite que le Conseil communal établisse un rapport évaluant l'engagement de la Ville de Bulle en faveur du développement durable à travers un système d'évaluation reconnu (par exemple le système d'indicateur MONET). Cette évaluation touchera tous les domaines communaux (administration communale, intégration des nouveaux arrivants, offre d'intégration et de culture, qualité de la nourriture dans les cantines scolaires, évaluation de la biodiversité, mobilité, vélos, éclairage public, gestion des déchets, sport, énergie, etc.).

Une simple recherche sur le site de la Commune de Bulle démontre que la thématique ne fait pas partie des priorités des Autorités communales, en tout cas en termes de communication. Pourtant, on sait que la Commune est engagée sur certains aspects (notamment la non-utilisation du glyphosate, le label Cité de l'Énergie, le développement des transports en commun, les cours de langues en plein air, les travailleurs/euses sociaux, les jardins communautaires, etc.). Le rapport pourra mettre en avant les points forts et les points faibles de l'engagement communal en faveur du développement durable et ainsi permettre une amélioration. Nous souhaitons également avoir la réponse aux questions suivantes :

- *La ville de Bulle connaît-elle son positionnement en comparaison à d'autres villes ?*
- *La ville de Bulle fait-elle partie de Coord21 (collectivités pour un développement durable) ou compte-t-elle en faire partie ? Si non, pour quelles raisons ?*
- *Est-ce que la Commune de Bulle a déjà sollicité les animations climats mises à disposition gratuitement par l'État de Fribourg ?*

Le Groupe PS-Les Verts souhaite que le Conseil communal lui présente un réel concept de développement durable pour la ville. Dans ce cadre, nous demandons que soit étudiée la possibilité d'attribuer la responsabilité de l'application du développement durable à un dicastère afin qu'un(e) membre du Conseil communal en soit le (la) répondant(e). Le développement durable est un thème qui touche tous les dicastères mais il faut qu'un département en porte la responsabilité particulière pour que l'application puisse être efficace.

Nous demandons également que soit étudiée la possibilité de créer un poste administratif de responsable de projets de développement durable. Cela permettrait d'œuvrer activement en faveur d'un développement de la Ville harmonieux, intégrant toutes et tous et favorable à l'environnement, à tous les niveaux, et de mettre en avant les actions menées par la Commune. Je vous remercie de votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal relève que la Ville de Bulle est déjà active en la matière dans divers domaines comme l'énergie, les constructions, l'arborisation, etc. Elle a également adhéré, le 1^{er} février 2017, au Cercle Indicateurs, programme fédéral de l'Office fédéral du développement territorial et de l'Office fédéral de la statistique, qui est une plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes.

Il s'est néanmoins renseigné auprès de communes romandes occupant du personnel dans le développement durable et a décidé de mandater une personne externe, chargée d'établir un état des lieux de ce que fait et pourrait encore faire la Commune en matière de développement durable. Le montant nécessaire à ce mandat est inscrit au budget 2019.

Avec les conclusions de cette étude, le Conseil communal disposera de tous les éléments lui permettant de répondre précisément aux diverses questions posées par la postulante.

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand